

Un ex-député condamné à 2 ans de prison ferme pour avoir critiqué Tebboune

L'ex-député (2012/2017), Tahar Missoum dit "spécifique" a été condamné jeudi par le tribunal de Tlemcen à deux ans de prison ferme, indique le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

L'ancien député de la wilaya de Médéa est poursuivi pour "atteinte à la personne du président de la République" et "incitation à attroupement non armé", précise la même source.

Selon des médias, ce procès a été intenté à l'ex-député après qu'il ait diffusé des vidéos jugées "outrageuses au Président de la république et aux institutions de l'Etat".